



**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de COMBAILLAUX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010**

Etaient présents : D. Floutard - P. Azémar - E. Brégou - A. de Carolis - M. Dartiguelongue - S. Gil  
O. Hoibian – B. Le Breton - J.B. Lhuissier - M. Plaisance - A. Poulet - S. Trecciola.  
Absents excusés : K. Escobar a donné procuration à Suzanne Gil  
G. Noguès a donné procuration à Daniel Floutard  
Secrétaire de séance : M. Dartiguelongue

**2010-01 - Election des délégués dans les commissions de la CCGPSL**

Suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL), l'assemblée a désigné les membres du Conseil municipal qui participeront à ces réunions.

*Votée à l'unanimité.*

**2010-02 - Demande de financement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques**

Un RUSST (Registre Unique Santé et Sécurité au Travail) doit être constitué en vertu de l'obligation générale de sécurité qui incombe à tout employeur afin d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de son entreprise. C'est un support unique regroupant la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Le Code du travail indique que l'opération d'évaluation des risques consiste, pour l'employeur, à établir un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. La Caisse des Dépôts par l'intermédiaire du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), peut subventionner cette dépense à 100%. Pour obtenir un financement, la collectivité doit compléter un dossier de demande de subvention renseignant les 5 chapitres suivants : Présentation générale de la collectivité, caractérisation de la problématique, mise en œuvre opérationnelle de la démarche de prévention, suivi et évaluation, engagement de la collectivité.

*Votée à l'unanimité.*

**2010-03 - Fixation du montant des cautions pour la location de chapiteaux**

Afin de garantir une durée de vie raisonnable au matériel loué par la commune, il est proposé de mettre en place une caution lors de la location des chapiteaux. Le montant est calculé sur la valeur de remplacement soit 2000 euros.

*Votée à l'unanimité.*

**2010-04 - Fixation du prix de vente des parcelles AH42/AH53**

Le prix de vente de cet espace a déjà fait l'objet d'une délibération (1315 m2 vendus 160euros le m2). Le prix de vente global ne change pas soit 210400 euros mais il convient de modifier les surfaces incluses dans l'offre.

*Votée à l'unanimité.*

**2010-05 - Attribution d'une subvention pour un projet pédagogique aux écoles**

Une demande conjointe de l'école maternelle et de l'école élémentaire est présentée pour un spectacle qui aura lieu le vendredi 29 janvier 2010 à Occitanie. Les 2 classes de maternelle (PS/MS et MS/GS) ainsi que la classe élémentaire de CP participeront à la représentation «Le grand chaperon rouge et le petit loup». Le montant total de la prestation s'élève à 470 euros. La commune propose de participer à hauteur maximale de 23 euros par enfants.

*Votée à l'unanimité.*

**2010-06 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux écoles de la commune**

Les frais de fonctionnement alloués aux écoles sont de 42 euros par enfant inscrit lors de la rentrée plus 80 euros pour frais de direction. Ces sommes seront attribuées en début d'année afin que la gestion complète des achats soit assurée par les écoles. Tous les 3 mois, les écoles devront fournir les justificatifs de ces dépenses.

*Votée à l'unanimité.*

#### **2010-07 - Participation à l'aide à la population touchée par le tremblement de terre à Haïti**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de mettre une urne à disposition des administrés en Mairie et à la Médiathèque afin de recueillir des fonds pour venir en aide à la population sinistrée. La commune complètera ensuite par abondement avec un montant maximal de 1000 euros. Cette opération s'inscrit dans les aides post urgence destinées à la reconstruction des infrastructures. Les dons ne pourront être fait que par chèque à l'ordre de Fondation de France - Solidarité Haïti. La Fondation de France finance des associations de proximité, qu'elle sélectionne pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises.

*Votée à l'unanimité.*

#### **2010-08 - Election des délégués au SMEA du Pic St Loup**

Selon ses statuts, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup est compétente pour l'eau potable et le contrôle des assainissements individuels. Les délégués au SMEA pour ces 2 compétences sont donc élus au niveau de la Communauté. Ont été élus lors du Conseil communautaire du 26 janvier : Daniel Floutard (titulaire), Suzanne Gil et Alain de Carolis (suppléants). La commune ayant aussi délégué la compétence « eau brute » au SMEA, elle doit élire pour cela un délégué titulaire et un délégué suppléant

Propositions faites par Le Maire - Titulaire : S. Trecciola et suppléant : B. Le Breton

*Votée à l'unanimité.*

#### **2010-09 - Choix du prestataire pour le service de fourrière sur la commune**

Suite à une consultation locale, il conviendrait de désigner la société qui assurera cette mission obligatoire.

Proposition faite par Le Maire : SACPA de Vallerargues qui se révèle être le mieux disant pour cette opération avec une prestation annuelle facturée 1096 euros.

*Votée à l'unanimité.*

#### **2010-10- Election des délégués de Combaillaux à la CLETC**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est composée d'élus, un titulaire et un suppléant pour chaque commune de la CCGPSL. Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées de la commune vers la Communauté ; La CLETC établira un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée le coût de la compétence qui ne sera plus supporté par la commune et qui sera pris en charge par la Communauté.

Proposition faite par Le Maire - Titulaire : A. Poulet et suppléant : D. Floutard

*Votée à l'unanimité.*

#### **2010-11 - Participation financière de la commune aux sorties du club Ado**

Le club Ado a mis en place plusieurs actions qui vont avoir lieu prochainement. Ces actions s'inscrivent dans le plan jeunesse qui est encadré par Laetitia Tricou sous la direction de Malika Manseur.

Le Conseil municipal décide de subventionner à hauteur de 25% les projets de ce club.

*Votée à l'unanimité.*

Extrait du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2010.